

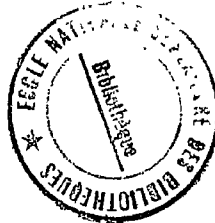
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES BIBLIOTHECAIRES

L E N O M A R A B E

onomastique et catalographie

M E M O I R E

présenté par :



Mohamed AISSAOU MOUSSA

&

Zahia FELLAH

1978

4

sous la direction de Monsieur M. M E R L A N D

1 9 7 8

14ème Promotion

P L A N

	<u>pages</u>
I N T R O D C T I O N	1 à 2
CHAPITRE I.	3 à 11
GENERALITE	3 à 5
LES ELEMENTS COMPOSANT UN NOM ANCIEN	5 à 11
1. La Kunya	
2. Ism	
3. Le Nasab	
4. Le Nisba	
5. Le Lakab	
CHAPITRE II.	12 à 20
LE TRAITEMENT des NOMS ANCIENS	
1. La Nisba est prise comme entrée	
2. Le Nasab est pris comme entrée	
3. Le Lakab est pris comme entrée	
4. La Kunya est prise comme entrée	
5. L'Ism est pris comme entrée	
CHAPITRE III.	21 à 29
LES NOMS MODERNES A PARTIR de 1800	
Considérations générales	
1. La modernisation du prénom	
2. Les formes du nom moderne au Moyen Orient	
3. La règlementation du nom de famille au Maghreb	
CHAPITRE IV.	30 à 50
LES DIFFERENTS CHOIX de la VEDETTE AUTEUR ARABE ...	
1. Entrée au dernier élément du nom	
2. Entrée au prénom	
3. Entrée à la partie 'connue du nom'	
4. Les règles anglo américaines	
C O N C L U S I O N	48 à 53
CONTRIBUTION de l'INFORMATIQUE à la GESTION des DONNEES	
BIO BIBLIOGRAPHIQUES	51 à 53
B I B L I O G R A P H I E	53 bis à 56

I N T R O D U C T I O N

"Le choix de la vedette-auteur arabe", tel est l'intitulé de notre "note de synthèse".

En tant que futurs bibliothécaires, et étant amenés à traiter essentiellement des ouvrages arabes, nous avons constaté la nécessité de soulever les problèmes concernant le choix de la vedette-auteur arabe, considéré jusqu'à présent comme difficile, en raison de l'inexistence de "règles uniformes" adoptées par tous les bibliothécaires du Monde Arabe.

Ceux-ci se bornent, soit à suivre des méthodes anciennes inadaptées à l'essor actuel de la bibliothéconomie, soit à appliquer arbitrairement les règles employées par les bibliothécaires du Monde Occidental.

Ainsi la diversité des "règles" existantes, avec les divergences qui en résultent s'expliquent également par le manque de coordination entre les bibliothèques arabes.

Certes, quelques rares travaux ont pu être publiés, ou sont en cours de publication, mais ces initiatives menées partiellement ne suffisent pas à surmonter les difficultés auxquelles s'affrontent isolément les bibliothécaires arabes.

Ayant abordé le sujet, nous avons pris conscience de sa complexité, et de son ampleur : la limitation de la documentation publiée, le laps de temps qui nous était imparti, ne nous permettaient pas de cerner toutes les données de la question, que nous considérons comme une oeuvre de longue haleine, et sur laquelle devraient se pencher toutes les personnes concernées. Alors, un "code de catalogage" pourrait voir le jour et nous permettrait de travailler au rythme des méthodes modernes actuelles.

Pour des mesures de clarté, nous avons été contraints de distinguer le nom ancien qui sera développé dans les deux premiers chapitres ; tandis que les deux derniers chapitres seront consacrés au "nom moderne, illustré par des noms d'auteurs arabes nés après 1800.

Dans chacune de ces parties distinctives, nous évoquerons les perpétuels changements subis par le nom arabe, au cours de l'histoire, puis nous tenterons d'analyser successivement les diverses méthodes employées par les bibliothécaires arabes, au niveau du choix de la vedette-auteur.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Monsieur M. MERLAND - Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques - qui a accepté si aimablement de diriger notre travail ; ainsi qu'à Madame M. WAGNER - Directrice des Etudes à l'E. N. S. B.

Que soient remerciés, également, tous nos collègues bibliothécaires pour le concours qu'ils nous ont apporté, en nous procurant la documentation et les renseignements nécessaires.

Nous tenons à remercier vivement Madame LEVINE - Bibliothécaire à la B. I. U. du Quai Claude Bernard à LYON II ; Mme HOUDA Lahrous Rofail de la bibliothèque universitaire d'Alexandrie ; Melle Zahida Ibrahim - Sous-Directrice des Bibliothèques Universitaires de Bagdad. M. N. DJEDOUANI - Conservateur à la Bibliothèque Nationale d'Alger ; M. SALAH MAHMOUD AL SHRIDI de l'Université de Benghazi ; M. FAROUK MOUAD - Directeur de la B. M. de Amman en Jordanie ainsi que M. ABD AL RAHIM Mustapha ; Monsieur ABD AL AZIZ ben ABDALLAH AL FALIH - Recteur de la Faculté de langue arabe à Ryad (Arabie Saoudite), et M. ABD AL OUAHID AL RAMDANI - Sous-Directeur à l'Université de Moussoul.

CHAPITRE I

- GENERALITES

L'origine du nom arabe vient de la Péninsule d'Arabie ; des noms encore en usage de nos jours existaient bien avant l'Islam.

Il convient de noter ici, cette légende des temps anciens : lorsque le nouveau-né vient au monde, le père, dans le but de trouver le nom que le destin a réservé au bébé, erre dans le désert. La première chose rencontrée désignera pour toujours le nouveau venu. Ainsi, on peut, parmi les noms, passer en revue la nature, les animaux, les rivières, le désert, et tout ce qui englobe la vie quotidienne de la famille. Il arrive donc que l'un rencontre un oiseau, l'autre un animal, le troisième un rocher, ce qui explique des noms comme : ASAD (lion) - THA LAB (chacal) - SAKHR (rocher) - AKRAB (scorpion) - WARAKA (feuille) (1).

Chaque arabe doit son origine à la tribu dont il dépend. Cette dernière, à cette époque, assure à l'individu sa protection face à toute menace extérieure, ; c'est pourquoi le nom de la tribu, très souvent, constitue une partie intégrante du nom de l'individu.

Cela était vrai, à l'époque où l'arabe eut pour seul abri la tente, mais lorsque son milieu social se développe avec l'apparition de l'Islam, son nom n'est plus uniquement lié à la tribu, mais également à la "cité" qu'il a construite, et où il s'est installé. Le nom de la ville ne va pas remplacer celui de la tribu, mais le rejoindre : exemple : AL-MEKKI, AL-BASRI, AL-BAGHDADI ; successivement de la

(1) Dans l'annexe (B) plusieurs exemples dans le genre : le n° 13 p 2, le n° 5 p 7, le n° 27 p 25 et le n° 20 p 5 ; s'y trouvent successivement dans ces références : HADJAR (le rocher) pour les trois premiers, et THA LAB (le renard) pour le dernier.

ville de MEKKA, AL-BASRA, BAGDAD (2).

Parmi les modifications que l'Islam a apportées au nom, on remarque dès le premier siècle de l'hégire (7e siècle) une apparition des noms entièrement attachés à la nouvelle religion, comme ABD ALLAH, ABD AL RAHMAN (3). C'est le genre de nom ayant un préfixe unique, ABD, qui signifie : serviteur ou esclave, suivi d'un qualificatif de Dieu (4). De cette façon se forment plusieurs dizaines de noms utilisés dans les pays islamiques.

Ainsi on constate déjà que le nom se compose de plus de deux éléments, et marque le début d'une tendance vers une complexité des noms qui seront très fréquemment utilisés plus tard. A cette époque, bien avancée de l'histoire, en Arabie, avant que l'Islam ne traverse les limites de la péninsule, on a remarqué en particulier peu de différence au niveau de la composition du nom entre le cercle de MEKKA d'une part, d'AL-MADINA d'autre part.

La structure des noms qu'on peut examiner à travers la grande masse des noms de l'époque montre à quel point les noms étaient simples. Plus souvent le nom était constitué du prénom (ISM) suivi de celui du père, dont il est séparé par : BEN (fils de) ; il est possible de dresser une longue liste dans ce sens. Le prophète était connu uniquement sous la forme MUHAMMED ben ABD ALLAH, ses kalifs: OMAR Ben AL-KHATTAB, OTHMAN Ben AFFAN, ALI Ben ABI TALIB ; respectivement le deuxième kalif, le troisième et le quatrième. Cela nous amène à

(2) Dans l'annexe (A) et (B) on remarque une grande quantité de noms avec une localité mentionnée par exemple dans l'annexe (A) - le n° 29 et le n° 41, successivement AL-BAGHDADI (de la ville de Bagdad), AL-DIMASHKI (de la ville de MIMASHK = Damas)

(3) Voir E. I. T1 à partir de la page 16

(4) Cette question est étudiée plus en détail dans l'appartie : ISM.

la conclusion suivante : la complexité des noms est liée à la grande transformation dans la constitution de la famille à la suite de la conquête par les arabes des pays voisins, vers l'Est : Perse, Inde ; à l'Ouest : Egypte, Maghreb, puis l'Espagne. On comprend pourquoi devant une telle dispersion, il est très difficile de parler d'une forme unitaire concernant les noms.

Un nom complet dans l'usage arabe ancien comprend plusieurs éléments : Kunya, Ism, Nasab, Nisba, Lakab, Pour mieux saisir la structure des noms arabes, il est nécessaire d'examiner brièvement chaque élément.

- LES ELEMENTS COMPOSANT UN NOM ANCIEN

1 - Kunya

Composée de "ABU" père de ou de "UMM" mère de ; et d'un nom propre généralement celui de la fille ou du fils aîné ; ABU ALI - père de ALI ; UMM KULTUM - mère de KULTHUM (5).

Il est dans la tradition arabe d'appeler par mesure de respect un homme ou une femme par la Kunya, et non par le nom propre. Certains prénoms en Orient, de nos jours, possèdent encore une Kunya fixe. A titre d'exemple, citons IBRAHIM qui a toujours comme Kunya ABU KHALIL, pour SULAIMAN : ABU DAOUD. Une personne peut être appelée ainsi, sans avoir eu d'enfants. La Kunya est utilisée également pour les femmes, mais pour les hommes, elle tient une place beaucoup plus importante ; c'est "une façon de nommer qui ne manque presque jamais, dans les noms propres arabes (6)."

(5) Pour d'autres exemples, voir E.I.T1 à partir de la page 76, voir aussi la liste de l'annexe (B) dont la plus grande partie a une kunya.

(6) E.I. T2 p 1184

Pour ce qui est de la place de la kunya dans l'ordre des différents éléments du nom, elle n'en a pas, elle se place à n'importe quel ordre sauf à la fin ; soit en tête du nom : ABU HAIYAN AL TAWHIDI, ABU ALI ben AS-SAMH (7), ou entre le premier et le dernier élément ce qui est souvent le cas (8) (9).

2 - Ism

Appelé aussi ALAM quand il s'agit d'un nom propre à une personne, donc l'Ism est le nom de la personne proprement dite ; selon A. KHURSHID l'ism peut être aussi nom de famille (10). Ceci est possible d'après le sens le plus large du mot, car il faut ajouter le mot "famille" pour mieux désigner celui-ci ; il n'existe pas un terme spécifique pour indiquer le nom de famille dans l'usage arabe, mais celui de la personne désigné par ISM ALAM = nom propre à une personne et qui devient suivant l'usage ISM, sans avoir le souci de répéter chaque fois le mot ALAM.

Il n'est pas trop difficile même pour ceux qui ne connaissent pas la structure des noms arabes de reconnaître l'Ism ; surtout dans les noms anciens, car il est toujours immédiatement suivi du mot BEN "fils" qui annonce le père. On avait l'habitude d'emprunter aux hommes religieux leurs noms comme MUHAMMED, IBRAHIM, AHMED. Ce genre de nom est si couramment adopté qu'il ne suffit plus à identifier l'individu car trop de gens dans un milieu donné porte la même dénomination ; ce qui entraîne une situation telle qu'elle oblige, souvent, à avoir recours à d'autres

(7) Annexe (A) n° 8 & 12 ; dans le même genre le n° 16 & 17.

(8) La majorité des kunya de l'annexe (B) sont de ce genre.

(9) Garcin de Tassy confond la kunya avec le nasab. Il a fait des deux une seule partie ce qui n'est pas le cas, voir journal asiatique n° 3 1854 p 442-444.

(10) Libri 1977 vol 27 n° 4 p 284

appellations. De ces noms anciens ont survécu : ceux des prophètes et des personnages célèbres des premiers temps de l'Islam tels que les califes, les guerriers, les hommes religieux, même ceux qui existaient avant l'Islam. Il s'agit des noms des prophètes cités dans le Coran comme IBRAHIM, ISHAK, ISA.

L'Ism est souvent composé en général de ABD "serviteur ou esclave" suivi d' Allah ou de l'un des noms divins : AL-RAHMAN "le bienfaiteur", AL-SALAM "la paix", AL AZIZ "le précieux" (11).

Grâce à une liste d'autorité établie par la BM de AMMAN (12) qui contient 618 noms d'auteurs anciens les plus connus avant 1800, on peut mieux constater, en examinant cette liste, la place énorme que les noms islamiques occupent, en particulier ceux qui portent le nom de MUHAMMED représentent 29 % des noms. Si on ajoute les 13.5 % pour l'ism AHMED qui est un dérivé de MUHAMMED, on arrive à un taux de plus de 42 % de la totalité de la liste. En deuxième position viennent les noms composés d'un préfixe "AED avec un qualificatif de Dieu. En général, on trouve l'un des deux suivants : ABD ALLAH ou ABD AL-RAHMAN, au total 88 noms, ce qui fait 14.2 %, puis les noms des autres personnages. En ce qui concerne les califes, seul le quatrième ALI 7.4 % soit 46 auteurs le portent ; ses deux fils AL-HASAN et AL-HUSIAN 4.2 % soit 26 auteurs appelés ainsi ; un autre nom comme OMAR le deuxième calife est porté 9 fois. La représentation des prophètes cités dans le Coran se résume ainsi : IBRAHIM 13 fois, YOUSSEF 9 fois, SULAIMAN 6 fois (13).

Voici la représentation des 618 noms de la liste de Amman :

.../...

(11) Dans l'E.Lnouv.^{ed.} T1 p 735 - 739 sont cités les 99 noms divins

(12) Annexe (B)

(13) Garcin de Tassy les appelle "noms bibliques" journal asiatique n° 3 1854.

Nom	Genre	Total	Pourcentage
MUHAMMAD	Prophète	181	29 %
AHMED		84	13 %
ALI	Calife	46	7.4 %
HASAN & HOUSAIN	Fils du Calife	26	4.2 %
OMAR	Calife	9	
IBRAHIM	Prophète	13	
YOUSSEF	-	9	
SULAIMAM	-	6	
YANIA	-	4	
Préfixe ABD + qualificatif de Dieu		88	14.2 %
Suffixe AL-DIN "religion"		16	

Sur un total de 618 noms, dont 492 - soit 79 % des noms sont liés à l'histoire de l'Islam ou à la religion en général.

Ainsi à l'époque les noms musulmans n'étaient pas très variés (14). C'est de nos jours seulement que l'on va connaître une grande variété dans le domaine des noms propres.

3 - Le Nasab (15)

Est la partie dans laquelle sont mentionnés le père et les aïeux qui se suivent liés par le mot "BEN" - fils de ; "BINT" - fille de ; quand il s'agit de désigner une femme, mais dans ce cas, le nom du père seulement

.../...

(14) Garcin de Tassy : journal asiatique 1854 n° 3 p 436 est arrivé à cette constatation après avoir examiné soigneusement cette question.

(15) Cet élément fait partie de la kunya chez Garcin de Tassy. Même référence p 442.

est précédé de "BINT". Citons comme exemple la célèbre poétesse arabe AL-KHANSA TUMADIR BINT AMR BEN AL-SHARID (16).

Il est toujours jugé bon dans les traditions arabes de retracer sa généalogie en citant un grand nombre d'aïeux - rarement inférieur à deux. Il semble que ceci donne un poids considérable à la personne, et traduit la pureté de la race. Les historiens et les généalogistes ont l'habitude de donner une citation très complète et détaillée du nom du personnage pour éviter toute confusion avec le nom d'autres personnages, et prouver d'autre part, l'origine d'une personne importante, dans le domaine politique ou religieux (17).

Le mot BEN qui signifie "fils de", sert de repère, indique la succession et l'ordre généalogique. De nos jours le mot existe seulement en Afrique du Nord et en Arabie. Souvent le mot BEN évoque un aïeul et non le père. Il précède de ce fait les autres éléments du nom et tient lieu de nom de famille ; dans ce cas son orthographe change et devient IBN : exemple - IBN SINA = AVICENNE ; IBN ROSHD = AVERROES ; le nom complet d'AVICENNE est ABU ALI AL-HUSAYN B ABD ALLAH B SINA, tandis que celui d'AVERROES est ABU L WALID MUHAMMAD B. AHMAD B. MUHAMMAD B RUSHD (18).

.../...

(16) Voir ce nom annexe B p 9.

(17) Dans l'annexe (A) on peut facilement distinguer cette tendance par exemple le n° 66, 75 & 176. Un autre dans ce sens est cité par ABD SATAR HALOUDJI (docum. BN Alger p 290), l'auteur très connu se nomme : AB AL-RAHMAN ABU BAKR B MUHAMMAD B ABU BAKAR B OTHMAN B MUHAMMAD B. KHIDR B. HUMMAM AL-DIN AL-KHUDAIRI AL SUYOUTI DJALAL AL-DIN ABOU AL FADL (849 - 911 de l'hégire) 1445 - 1505

(18) Voir E.Inouv. éd. T3 respectivement p 964 & p 933

4 - La Nisba (19)

Est un adjectif qui se termine en i, elle est un des éléments du nom ancien, se forme à partir du nom pays, la ville, le village qui furent l'origine de la personne. Plus souvent la nisba indique successivement les différents lieux de naissance, de résidences, à la fois. Ainsi plusieurs nisbas sont attachés à un seul nom. On cite en premier le terme le plus général de la tribu ou du pays et à la fin le plus particulier.

Par exemple, IBN BATTUTA ABU ABD ALLAH MUHAMMAD AL-LAWATI AL-TANDJI (20) : il y a deux nisbas ; la première indique le groupe ethnique berbère d'IBN BATTUTA ; LAWATA, la deuxième désigne la ville natale : Tanger.

En plus la nisba peut indiquer le métier, le commerce, le MADHAB "le rite" de la personne (21). La nisba est l'élément essentiel de beaucoup de noms. Les personnes ainsi désignées sont difficilement identifiées hors de leur nisba, car celle-ci constitue le mot clef du nom comme c'est le cas pour le célèbre AL-BUKHARI MUHAMMAD BEN ISMAIL ABU ABD ALLAH (22) natif de Bukhara - ville de Turkestan -. Personne ne pourra l'identifier si la nisba BOUKHARI n'est pas citée malgré que celui-ci soit très connu dans le monde musulman par ses oeuvres. La place de la nisba est à la fin du nom, mais peut se trouver avant le lakab quand celui-ci existe. Elle est toujours précédée de l'article "AL" et se termine par "i".

.../...

(19) Garcin de Tassy l'appelle "le surnom de relation" journal asiatique 1854 n° 3 p 469.

(20) E.L.nouv. éd. T3 p 758 et annexe (A) n° 73

(21) L'auteur de l'ouvrage n° 110 annexe (A) porte la nisba : AL MALIKI, donc le rite de l'auteur est celui de MALIK. Dans la liste d'Amman annexe (B) plusieurs exemples des nisbas de ce genre.

(22) Annexe (A) ouvrage n° 32, E.I.T1 p 803

5 - Le lakab

Se place généralement après la nisba. Sous sa forme ancienne, le lakab est tout simplement un surnom tiré d'un trait physique ou d'un titre honorifique : AL-TAWIL "le grand", AL-ATRASH "le sourd", AL-SIDDIK "le fidèle", ce dernier est le lakab du premier calife.

Les califes abbasides de Bagdad sont à l'origine d'une large utilisation d'un titre honorifique (23) qui s'attache et qui distingue chaque souverain (24). Après quoi l'usage s'est répandu à d'autres catégories de gens.

Plus tard, un autre lakab composé d'un préfixe "DHU" au féminin "DHAT" qui signifie en général "possédé", suivi d'un mot indiquant un fait marquant - exemple : DHAT AL NITAKAIN "la femme aux deux ceintures" c'est le lakab de la fille du premier calife : ABU BAKR (25). Dans ce domaine, on peut distinguer les noms composés de DIN "religion" et un autre élément, par exemple NUR AL-DIN "lumière de la religion". Cette forme de lakab très utilisée autrefois, est devenue de nos jours un simple ism "prénom".

Le recours au lakab est le résultat du fait que beaucoup sont ceux qui portent le même ism, et ne pouvaient être distingués que par le nasab ; ou bien, tout simplement, par le désir d'avoir une appellation distincte qui marque le rang politique, religieux ou intellectuel de l'individu. Mais il existe des surnoms se rapportant méchamment^à des caractéristiques personnelles, comme : AL-ABRAS "le lépreux". Ainsi, dans cette catégorie, se situe l'appellation du célèbre : AL-DJAHIZ, parce qu'il a la cornée saillante (26)

(23) Garcin de Tassy l'appelle : les titres de dignités ou fonctions.
Même référence p. 474.

(24) E.I. nouv. éd. T I p. 23 tableau généalogique des califes avec leurs lakab.

(25) Chez Garcin de Tassy le lakab comme le nasab ne constituent pas chacun un élément à part, selon lui "le lakab est une"espèce de Kunya qui est notre sobriquet" même référence p. 444

(26) E. I. T I p. 1028

4 - La Nisba (19)

Est un adjectif qui se termine en i, elle est un des éléments du nom ancien, se forme à partir du nom pays, la ville, le village qui furent l'origine de la personne. Plus souvent la nisba indique successivement les différents lieux de naissance, de résidences, à la fois. Ainsi plusieurs nisbas sont attachés à un seul nom. On cite en premier le terme le plus général de la tribu ou du pays et à la fin le plus particulier.

Par exemple, IBN BATTUTA ABU ABD ALLAH MUHAMMAD AL-LAWATI AL-TANDJI (20) : il y a deux nisbas ; la première indique le groupe ethnique berbère d'IBN BATTUTA ; LAWATA, la deuxième désigne la ville natale : Tanger.

En plus la nisba peut indiquer le métier, le commerce, le MADHAB "le rite" de la personne (21). La nisba est l'élément essentiel de beaucoup de noms. Les personnes ainsi désignées sont difficilement identifiées hors de leur nisba, car celle-ci constitue le mot clef du nom comme c'est le cas pour le célèbre AL-BUKHARI MUHAMMAD BEN ISMAIL ABU ABD ALLAH (22) natif de Bukhara - ville de Turkestan -. Personne ne pourra l'identifier si la nisba BOUKHARI n'est pas citée malgré que celui-ci soit très connu dans le monde musulman par ses oeuvres. La place de la nisba est à la fin du nom, mais peut se trouver avant le lakab quand celui-ci existe. Elle est toujours précédée de l'article "AL" et se termine par "i".

.../...

(19) Garcin de Tassy l'appelle "le surnom de relation" journal asiatique 1854 n° 3 p 469.

(20) E.L.nouv. éd. T3 p 758 et annexe (A) n° 73

(21) L'auteur de l'ouvrage n° 110 annexe (A) porte la nisba : AL MALIKI, donc le rite de l'auteur est celui de MALIK. Dans la liste d'Amman annexe (B) plusieurs exemples des nisbas de ce genre.

(22) Annexe (A) ouvrage n° 32, E.I.T1 p 803

C H A P I T R E I I

LE TRAITEMENT des NOMS ANCIENS

Les cinq éléments précités qui forment le nom, n'ont malheureusement pas de règles d'utilisation, de choix, ou d'ordre de présentation.

Chaque personne peut être citée sous une ou plusieurs parties du nom à la fois, selon l'usage. Ainsi, le célèbre : AL-DJAHIZ peut être appelé par la Kunya : ABU OTHMAN ou par l'ism AMR BEN BAHR, ou bien selon l'usage par le lakab : AL DJAHIZ.

Les dictionnaires biographiques, dont le but est d'éviter toute confusion et de faciliter l'accès aux noms d'auteurs, les classent par leur I S M "prénom" suivi immédiatement du nasab, de la kunya, de ou des nisba si elles existent.

Cette façon d'entrer à l'ism, nécessite beaucoup de renvois des parties non utilisées à la partie adoptée ; c'est ainsi, qu'une seule personne peut être citée en plusieurs endroits dans le même ouvrage, car aucun élément de son nom ne peut être retenu pour élément clef. Certains ont recours à des index en plusieurs volumes annexés à l'ouvrage pour servir de renvoi (27). Souvent, la nisba ou le nasab constituent les parties clefs du nom, mais il n'est pas toujours facile de les identifier, même pour un spécialiste, car cela dépend de l'usage qui change d'un pays à l'autre. Il faut signaler que parfois l'usage est indiqué après le nom par un mot comme : AL MASHOUR BI "célèbre par ..." par exemple, IBN AL-ARIF AL-TILIMSANI ... connu sous le nom : 'AL-SHAB AL-ZARIF" le jeune homme spirituel " (28). Donc, c'est une

(27) Comme le dictionnaire des auteurs arabes de : OMAR RIDA KAHALA
15 T, Damas 1957 - 61. les T. 14 et 15 consacrés uniquement pour
les renvois

(28) E.I. nouv. ed, T, 3 p, 719

autre forme qui n'est pas issue d'une règle ; elle se forme à partir de n'importe quel élément du nom précédé de : MA 'RUF BI ..." connu par ... ", ou MAŠHOUR BI ..." célèbre par ...", soit le nasab, le lakab ou la nisba.

Si ces éléments formant le nom ne sont pas tous utilisés comme entrées de la même façon, certains, comme la nisba et le nasab sont très répandus ; par contre, l'ism est faiblement représenté.

On reprend une autrefois la liste de Amman pour mieux saisir la manière dont le nom est pris : sur les 618 noms qu'elle contient, 355 sont entrés par la nisba, soit 57 %. S'agit-il de prendre les noms ayant une nisba par le dernier élément ? car la place de la nisba dans l'ordre des éléments est, en général, à la fin (29). La liste de Amman a-t-elle pris en considération ce principe ? ce qui est certain c'est que l'usage joue un rôle essentiel dans le choix ! ...

L'ordre dans lequel doivent être rangés les éléments qui composent le nom n'est pas immuable, car, il existe de nombreuses variantes.

A partir de la confrontation de 3 types de classement : l'encyclopédie de l'Islam le fichier de la bibliothèque C. Bernard, et enfin, la liste d'autorité de la B.M. de Amman, nous avons essayé d'exposer sous forme de tableaux successifs précédés d'exemples-types les différentes formes que peut revêtir le nom arabe, si l'on prend tel ou tel autre élément comme entrée.

1 -La Nisba est prise comme entrée

1er exemple : AL-BAKRI (30) 'ABD ALLAH B. ABD AL- AZIZ B.

(29) Documentation de l'Irak p. 16

(30) Le plus ancien géographe arabe XI^e siècle. L'article "AL" n'est pas rejeté mais n'est pas pris en considération dans le classement dans l'E.I. et l'annexe (B) ; il est rejeté dans l'annexe (A)

MUHAMMED B. AIYUB B. 'AMR ABU UBAID (31) de
la grande tribu arabe BAKR BEN WAIL (32).

2ème exemple : AL-KHWARIZMI (33) ABU ABD ALLAH MUHAMMED

B. AHMED B. YUSUF (34) de la ville de KHWARISM sur
le fleuve AMU-DARIA(35). Dans les deux exemples précédents,
la kunya suit immédiatement la nisba, vient ensuite l'ism et
le nasab.

3ème exemple : AL-SHAIBANI (36) ABU ABD ALLAH MUHAMMED

B. AL-HASSAN B. FĀRKAD (37), de la tribu de BANU
SHAIBAN (38). Ces trois exemples montrent la nisba formant le
premier élément du nom ; c'est la forme la plus répandue.

(31) E.I. T 1 p 619 , Annexe (A) n° 30 , Annexe (B) p 4 .

(32) E.I. T 1 p 617

(33) L'article "AL" n'est pas rejeté dans les trois références,
en majuscule caractère plus petit dans l'E.I.

En minuscule dans l'annexe (A), dans ce dernier, l'auteur
est : al-HWARIZMI avec un "H" ce qui change donc l'ordre
de classement.

(34) E.I. T 2 p 965 , Annexe (A) n° 83 et Annexe (B) p 9.

(35) E.I. T 2 p 961

(36) L'article "AL" maintenu non considéré dans le classement en
majuscule caractère plus petit dans l'E.I. ; en minuscule dans
l'annexe "A" avec une différence d'orthographe : AL-SHIBANI
dans le premier, et al-SAYBANI au deuxième sans "H" avec "Y"

(37) E.I. T 4 p 280 , annexe (A) n° 153 , et annexe (B) p 15

La forme des noms cités se résumant ainsi :

Formes adoptées			Autres possibilités		
N I S B A					
1er ex.	2ème ex.	3ème ex.	1er ex.	2ème	3ème
ism nasab kunya	kunya ism nasab	kunya ism nasab	kunya ism nasab		ism nasab

2 - Le Nasab est pris comme entrée

cent trente cinq (135) auteurs parmi les 618 de la liste de Amman ont une entrée par le nasab, soit 21,8 %. Donc parmi les cinq éléments des noms, la nisba et le nasab représentent seuls plus de 75 % des noms.

1er exemple : IBN (39) KHALDUN (40) WALI AL-DIN ABD

AL-RAHMAN B. MUHAMMAD (41). Dans deux références le lakab de l'auteur vient immédiatement après le nasab, tandis que dans la troisième c'est l'ism qui suit le nasab.

(38) E.I. T 4 p 280

(39) Le mot IBN est en majuscule considéré pour le classement dans l'E.I., et l'annexe (A) ; mais, dans la liste de Amman le IBN n'est pas considéré ; l'auteur est classé à la lettre (K) non à la lettre (I). Même chose pour les deux exemples suivants. Remarque dans l'annexe (A) IBN HALDUN un "H"

(40) Dans la première éd. de l'E.I. je cite "ce fut leur ancêtre Kalid plus connu sous le nom de KHALDUN" de là le nom d'IBN KHALDUN

(41) E.I. nouv. éd. T 3 p 849, annexe (A) n° 83 et annexe (B) p 9

2ème exemple : IBN SINA ABU [^]ALI AL-HUSAYN B. ABD ALLAH B. SINA (42). Ici, la Kunya suit le nasab ; celle-ci est suivie par l'ism et le nasab. On remarque que SINA est, en réalité, le premier aïeul de l'auteur, mais le deuxième aïeul, ou plus, peut l'être aussi ; exemple : le nom du célèbre poète andalou, IBN ZAYDUN (43) ABU L - WALID AHMAD B. ABD ALLAH B. AHMAD B. GHALIB B. ZAYDUN (44), le deuxième aïeul est pris comme nasab.

Quand le choix est fait pour le nasab d'un auteur, le problème principal est, comment traiter le mot "IBN" ? pour l'encyclopédie de l'Islam le problème ne se pose pas ; tous les noms sont classés à la lettre "I" donc I B N est considéré dans le classement, mais l'usage arabe est souvent différent ; dans la liste de l'annexe (B), les trois auteurs cités sont classés à la première lettre qui suit le mot IBN, respectivement par les lettres : K, S, et Z pour IBN KHALOUN, IBN SINA, et IBN ZAYDUN - donc le mot IBN est traité comme l'article "AL". Il est cité en tête du nom ; mais n'est pas pris en considération dans le classement, étant donné le grand nombre de noms commençant par IBN, il est très difficile de repérer un auteur si l'on classe à IBN (45)

-
- (42) E.I. nouv. éd. T 3 p 965 , annexe (A) n° 104 , et annexe (B) p. 13. l'E.I. ajoute : "connu en occident sous le nom d'Avicenne" dans l'annexe (A) l'auteur est présenté par le nasab uniquement et en minuscule entre crochet ; Avicenne
- (43) ZAYDUN avec "Y" dans l'E.I., avec "I" dans l'annexe (A)
- (44) E.I. nouv. éd. T 3 p 998 , annexe (A) n° 107 et annexe (B) p 12
- (45) Ce qui veut dire que si on classe tous les auteurs (pris par leur nasab) de la liste de Amman comme l'E.I., on aura 135 auteurs à classer sous le mot IBN.

La forme des noms cités se résume ainsi :

Formes adoptées			autres possibilités		
			N A S A B		
1er exemple	2ème exemple	3ème exemple	1er exemple	2ème exemple	3ème exemple
Lakab	Kunya	Kunya	Ism		
Ism	Ism	Ism	Nisba		
Nasab	Nasab	Nasab			
Nisba		Nisba			

3 - Le Lakab est pris comme entrée (46)

1er exemple : AL-DJAHIZ (47) ABU OTHMAN (48) ^{AMR}
B. BAHR (49)

(46) Si on se base sur la liste de Amman, il y a 77 auteurs entrés par leurs Lakab sur 618 ; l'usage du lakab représente seulement 12,6 %

(47) Parce qu'il a la cornée saillante

(48) L'orthographe n'est pas le même dans l'annexe (A) UTMAN

(49) E.I. T.1 p. 1028, annexe (A) n° 44 , et annexe (B) p 5 .
L'article "AL" est retenu dans l'E.I., en majuscule avec caractère plus petit, non pris en considération dans le classement dans l'annexe (A) il est rejeté à la fin et écrit en majuscule ; on remarque aussi une différence d'orthographe dans l'annexe (A) : GAHIZ ... al

...

2ème exemple : AL-HALLADJ (50) ABUL-MUGHITH AL-HUSYN
B. MUHAMMAD AL-BAYDAWI (51)

3ème exemple : AL-MUTANABBI (52) ABU L-TAIYIB AHMAD
B. AL-HUSAIN AL-DJU ' FI (53)

La Forme des noms cités se résume ainsi :

Formes adoptées			autres possibilités		
L A K A B					
1er exemple	2ème exemple	3ème exemple	1er exemple	2ème exemple	3ème exemple
Kunya Ism Nasab	Kunya Ism Nasab Nisba	Kunya Ism Nasab Nisba	Ism Nasab	Ism Nasab	Kunya Ism Nasab (B)

Après avoir présenté ces trois auteurs différents, notons qu'ils ont la même structure dans toutes les références : le lakab suivi de la kunya puis, l'ism, le nasab et la nisba en dernier lieu.

S'il n'y a pas de règle en ce qui concerne le choix d'une entrée, il existe un emploi issu de la pratique comme on vient de le constater : une fois que le choix du lakab est fait, la kunya est immédiatement citée, suivie de l'ism, du nasab, enfin de la nisba (54). (voir p. 19)

(50) Le Cardeur

(51) E.I. nouv. éd. T 3 p 102, annexe (A) n° 62 et annexe (B) 07.
L'article "AL" est maintenu dans les 3 références en tête non considéré dans le classement, avec une petite différence d'orthographe : AL-HALLAG dans l'annexe (A)

(52) L'Homme qui se donne pour prophète

(53) E.I. T 3 p 834, annexe (A) n° 137, et annexe (B) p 22

Après les trois éléments du nom les plus utilisés comme entrée, reste les deux autres : la kunya et l'ism.

4 - La kunya est prise comme entrée

Il est rare de voir un nom ancien sans la kunya ; malgré cela, celle-ci est très peu utilisée comme entrée. Dans la liste de Amman, elle a été prise comme vedette 35 fois ; ce qui représente 5,6 %.

1er exemple : ABU HAYYAN AL-TAWHIDI ALI B. MUHAMMED

B. AL- ABBAS (55). Comme dans le cas de l'article "AL" pour le lakab, et IBN pour le nasab, se pose ici le problème de "ABU" . Mais il faut constater qu'il est résolu de la même façon ; l'auteur est classé à la première lettre du mot qui suit "ABU" pour l'annexe (B) et à la première lettre du mot "ABU" pour l'encyclopédie de l'Islam et l'annexe (A).

2ème exemple : ABU TAMMAM HBIB B AWS (56). L'ism est cité immédiatement après la kunya, puis vient le nasab.

(54) Garcin de Tassy donne un ordre qui n'est pas très différent de cette constatation - si on ne tient pas compte des définitions qui ne sont plus valables (voir p 428). Un autre ordre présenté par Anis Khurshid qui est analogue à partir de la Kunya, dans libri vol 27 n° 4 p 285.

(55) E.I. nouv. éd. T 1 p 130, annexe (A) n° 8 , et annexe (B) p 8

(56) E.I. p 111 même référence, annexe (A) n° 17, et annexe (B) p 5

...

3ème exemple : ABU NUWAS AL-HASAN B. HANI AL-HAKAMI (57)

L'annexe "B" cite une autre kunya du poète ; ainsi, deux kunya se succèdent. ABU NUWAS ABU ALI suivies de l'ism et de nasab.

La forme des noms cités se résume ainsi :

Formes adoptées			autres possibilités		
LA KUNYA					
1er exemple	2ème exemple	3ème exemple	1er exemple	2ème exemple	3ème exemple
Ism Nasab	Ism Nasab	Ism Nasab Nisba			Kunya Ism Nasab

5 - L 'Ism est pris comme entrée

Il est très peu utilisé pour les auteurs anciens. Il y a dans la liste de Amman 16 auteurs dont l'ism est pris comme entrée, ce qui fait 2,6 % seulement - l'ism est suivi immédiatement du nasab, c'est la plus simple forme du nom arabe.

Exemple : BASHAR B. BURD (58).

(57) E.I. p. 104 même référence, annexe (A) n° 16, et annexe (B) p. 25

(58) E.I. T. 1 p. 689 et annexe (A) n° 31, l'orthographe ici est différent : BASSAR avec deux "S" au lieu de "SH"

C H A P I T R E I I I

LES NOMS MODERNES A PARTIR DE 1800

1. Considérations générales

Si on considère l'évolution du nom arabe à travers les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, - qui, en dépit de leur diversité politique, se rapprochent par une profonde unité culturelle basée sur la langue, expression sacrée du Coran - on distingue, d'une manière générale, le nom ancien tel qu'il a été développé dans notre première partie par opposition au nom moderne qui fera l'objet de cette deuxième partie.

Pourquoi "moderne" serait-on tenté d'objecter ? ...

Le nom arabe, avec l'avènement de l'Islam, a atteint un certain degré de complexité du point de vue structurel, tandis qu'à présent, il se distingue par ses formes simplifiées. Dans cette simplification réside en quelque sorte sa modernisation.

Il nous est impossible d'étudier en profondeur l'apport culturel des différentes périodes historiques et humaines à l'onomastique arabe.

En effet, les dominations grecques, romaines, ottomanes, sont à l'origine de quelques substantielles modifications du nom arabe. Celui-ci plongeant ses racines dans la culture et la langue arabe essentiellement, tout en portant les empreintes de l'occupation étrangère occidentale ; car, les transformations décisives qui fixèrent la forme du nom arabe se situent vers les débuts du XIXème siècle, avec l'institution progressive de l'Etat-civil, du moins en ce qui concerne particulièrement les pays du Maghreb, à l'exception de la Lybie.

Par conséquent, une distinction semble s'imposer entre le nom tel qu'il se présente respectivement en Afrique du Nord et le nom tel qu'il est

utilisé dans les pays du monde arabe, ceci afin d'analyser le sens de l'évolution du nom.

1. La modernisation du prénom (59)

Le prénom (ism), donné à la naissance constitue la partie essentielle du nom arabe, puisqu'il sert à individualiser la personne qui le porte. Actuellement, nous assistons à un phénomène de modernisation des prénoms, particulièrement dans les centres urbains des pays du Maghreb. Cette évolution commence à gagner progressivement les campagnes. La société musulmane, très solidement attachée aux traditions et aux coutumes religieuses, subit les influences du développement socio-culturel en cours, en raison des relations humaines et des échanges culturels entre les divers pays arabes. Cette communication permanente est véhiculée par les mass-médias, le livre, les journaux largement diffusés.

Les prénoms modernes, comme SAMI, SAMIR, RADWA', NAWEL, AMAL, SHAWQ[^]UI, très répandus au Moyen-Orient et portés indistinctement par les musulmans et les chrétiens sont le plus souvent choisis par les jeunes familles qui se laissent plus facilement influencer par la mode.

La référence religieuse qui caractérise les noms du type traditionnel s'estompe au bénéfice de la valeur consonantique et sémantique du nom. Celui-ci est adopté parce qu'il "sonne arabe avant tout".

Cependant, la fréquence d'utilisation des prénoms du type traditionnel tels : MUHAMMAD, AHMED, ALI, ainsi que ceux composés du préfixe "ABD" (serviteur de) ou se terminant par "EDDINE" (religion), reste considérable aussi bien qu'au Moyen-Orient qu'au Maghreb.

(59) Nous nous sommes inspirés des statistiques établies par BORRMANS (M) . - Prénoms arabes et changement social en Tunisie in Revue I. B. L. A. 1968 (1) ; 121 p. 97 - 112

Ajoutons également les "prénoms qui se réfèrent à l'hagiographie musulmane : Manübi, Shadli, ou ceux qui reprennent le nom de Mohammad, en lui substituant ou en lui accolant l'un de ses qualificatifs éminents" (60) - A titre d'exemple nous citerons :

Mohammad al Bashi'r
Mohammad al Amin
Mohammad al R'Azaq

Tous ces noms persistent jusqu'à présent dans l'usage courant et expriment l'attachement des musulmans à la langue et à la religion.

Enfin, d'une manière générale, la fréquence d'attribution d'un prénom classé dans la catégorie des qualificatifs "traditionnels" ou des "modernes" varie en fonction du type socio-culturel du milieu. Ainsi, chez une famille conservatrice on rencontrera des prénoms féminins comme : Zühra, Zaynab, Aïcha, Yamina, plutôt que Layla, Amina, Hind ... prénoms d'origine profane.

Il semble d'ailleurs que le modernisme s'annonce beaucoup plus clairement dans les prénoms masculins que féminins.

Les premiers sont simplifiés par la suppression de "ABD" ou de "Eddine" qui atténue la référence religieuse.

Nous aurons : Kar'im au lieu de ABD AL KARIM
Salim au lieu de ABD AL SALIM

Les prénoms masculins d'origine profane ne sont pas nombreux, tandis que le répertoire des prénoms féminins est très varié. Ils se distinguent par une puissante évocation poétique. En voici quelques uns (61)

- . Nagat (Najat) ou Nagwa : le salut
- . Münyâ ou Amal : espoir
- . Su'ad : bonheur
- . Layla : nuit
- . Hayat : vie

(60) BORRMANS (M). - op. cité p. 22

(61) Exemples cités dans les "tableaux" statistique de l'article de BORRMANS (M) . op. cit . p. 23

- . Basma ou Ibtisam : sourire
- . Fatin : attrait
- . Ahlam : rêve
- . Nedjma : étoile
- . Sahar : aube
- . Widad † amitié
- .ⁱA Watif : affection ...

"Ainsi, les prénoms masculins deviennent de plus en plus profanes tandis que l'évocation poétique des prénoms portés par les filles reste supérieure" (62).

Si le phénomène de modernisation des prénoms est saisissant, notamment au Maghreb, en raison du développement des échanges culturels avec les pays arabes du Moyen Orient, l'analyse de l'évolution du "nom arabe" dans son ensemble, est beaucoup plus difficile à cerner, du moins en ce qui concerne le Moyen-Orient où le nom de famille est rarement présent.

2 Les formes du nom moderne au Moyen-Orient

Présenter le "nom arabe moderne" tel qu'il est utilisé respectivement dans chacun des pays qui composent le Moyen-Orient nous paraît assez difficile, car les "formes" du nom ont très peu évolué. Aussi, nous essayerons de dégager, d'une manière générale, les variétés de forme en se basant sur des exemples de noms d'auteurs contemporains originaires de l'Egypte, l'Irak, l'Arabie Séoudite ... , tout en spécifiant les caractéristiques relatives au nom de chaque pays respectivement:

- a) l'ism (prénom) suivi immédiatement d'un nasab : prénom du père suivi quelquefois de celui du grand-père). Contrairement au patronyme occidental le nasab change à chaque génération. Avec l'Isim ils constituent les éléments les plus stables et essentiels du nom.

(62) exemples cités dans les "tableaux" statistiques de l'article
de BORRMANS (M) op. cit. p. 23

Exemple :

ism	nasab 1	nasab 2
Abd al aziz	Salim	
Taha	Hussein	
Qassem	Anin	
Ahmed	Amin	
√ Gabr an	Khalil	√ Gabran
Mühammad	Youssef	Moussa
Mühammad	Kamil	Hussein

Très souvent en Egypte le nom est formé de deux à trois éléments comme nous venons de le voir. Quelquefois, le nasab désignant le grand-père est remplacé par un autre élément remplissant la fonction de nom de famille. Cependant, nous ne pouvons l'affirmer avec certitude.

Mühammad Abd al Mun' im Hafagi. Vraisemblablement, Hafagi semble désigner "une famille". Les cas de noms présentant un ~~nom~~ patronyme sont peu nombreux dans la mesure où aucune loi n'impose aux familles d'en choisir un. Mais, la volonté de simplifier le nom se traduit par la suppression de la particule de filiation "Ben" ou "Bint" (au féminin), ce qui est malheureusement à l'origine de nombreuses confusions. En Afrique du Nord et en Arabie Séoudite "Ben" existe toujours dans les noms.

Ainsi : Mühammad ben abd al Mun' im devient
Muhammad 'abd al Mun' im en Egypte et également en Irak.

b) Le nom peut être constitué de trois éléments dont le dernier représente une nisba : adjectif dit relatif qui se termine par "i" désignant le lieu de naissance ou de résidence, la tribu d'origine, la profession de l'intéressé. De nombreuses familles ont préféré

choisir comme nom patronymique ce qui était à l'origine une "nisba" - ce qui explique que plusieurs de ces noms se terminent par "i". Ceci est valable pour tous les pays arabes.

Par conséquent, du point de vue structurel, nous aurons :

- soit :

ism	nasab	nisba
Rifa ^k a	Rafeh	al Tantawi
Abd al Jebil	Mi a Tadi	al Tamimi
Abd al Mun ^k im	Ahmed	al Sha ^r qawi
Abd al Mun ^k im	Sa'id	al Badrawi

- soit : ism suivi immédiatement d'une "nisba" qui joue le rôle de patronyme. Par conséquent, le nom se trouve réduit à sa plus simple expression : prénom et "nom de famille"

Dayf S HAWQUI
Saïd BOUTANY

c) De rares noms égyptiens possèdent encore un lakab (sobriquet ...) Très souvent il est supprimé, ou s'il existe, est adopté comme nom de famille. En Irak, le lakab se présente fréquemment dans les noms modernes et se place en dernière position.

Fa^rid Abd al 'Razaq al MANAGH

d) La Kunya, par contre, semble avoir complètement disparue du nom égyptien, tandis qu'en Irak elle reste largement utilisée, tout en ayant tendance à devenir une formule de politesse dans la pratique : UMM, lorsqu'on s'adresse à une femme et ABU désigne l'homme.

UMM KALTHUM
ABU BAKR , Abd al Mun^kim

Le nom arabe, tel qu'il nous est apparu au Moyen-Orient, tout en gardant certaines particularités du nom ancien, semble avoir subi quelques changements au niveau de sa structure. D'année en année, avec l'éclatement de la tribu et le développement des cités urbaines, les familles ressentent le besoin de s'individualiser ; ainsi, le ~~nom~~ patronyme va finir pas s'imposer, deviendra une nécessité comme nous allons le voir, mais d'un point de vue historique pour les pays de l'Afrique du Nord.

3. La réglementation du nom de famille au Maghreb (63)

Au Maroc, en Tunisie, et en Algérie les règles de l'o^onomastique occidentale s'imposèrent avec l'institution progressive de l'état civil.

En Algérie, la constitution de l'état civil des musulmans a été entreprise à la suite de la loi du 23 mars 1882, complétée par celle du 2 avril 1930. L'administration française avait procédé à un recensement général de la population. Un nom de famille imposé ou choisi par le chef de la lignée paternelle, ou à défaut, par l'oncle paternel ou frère aîné, doit être porté obligatoirement par tous les descendants. Ainsi, deux frères peuvent choisir un nom de famille différent - c'est ce qui s'est passé réellement pour de nombreuses familles, volontairement, ou ignorant la valeur réelle du "nom patronymique", celles-ci étant habituées à s'identifier à l'aide du prénom suivi du nasab.

Les noms de famille enregistrés figurent en première position suivi du ou des prénoms. Ainsi, "la nekwa ou kunya" (à l'origine sobriquet) entra dans l'usage vers la moitié du siècle. A ce propos, la confusion entre lakab et kunya proviendrait d'un aspect populaire qui les rapproche : Ainsi, lakab ou kunya (dit aussi nekwa) peuvent désigner indistinctement un nom de famille.

(63) DECROUX (Paul) . - L'Etat civil au Maroc in HESPERIS - Année 1950 - T. XXXVII p. 237 - 288

En Tunisie, le nom de famille fut institué par le décret du 30 juin 1929 (64) spécialement conçu pour les tunisiens. Il leur permettait d'obtenir un nom patronymique, tandis qu'au Maroc, le Dahir du 8 mars 1950 complété par l'arrêté viziriel du 30 avril 1950 "obligeait les sujets du Royaume du Maroc de choisir et de déclarer un nom de famille". Normalement obligatoire, cette mesure, en fait n'intéressa qu'une minorité. Les populations musulmanes, solidement attachées aux traditions islamiques, recouraient lorsque le besoin s'en faisait sentir aux "acte de notoriété" délivrés par le cadî. Elles ne voyaient pas l'utilité⁶⁴ de telles mesures, ce qui a permis à l'arbitraire d'y prendre place, entre autres à l'Administration Française de l'époque d'imposer des noms de famille qui convenaient aux objectifs qu'elle s'était fixés.

En effet, les familles avaient tendance à choisir le nom de la ville du pays qu'elles habitaient ... Il en résultait de fréquentes confusions et ceci contrecarrait les projets de l'administration qui tenait à contrôler l'ensemble des populations musulmanes.

Ainsi, de nombreux patronymes furent imposés, ou choisis arbitrairement ne correspondant aucunement à l'identité réelle de la famille concernée. D'ailleurs, actuellement, certaines familles ayant pris conscience des déformations subies à leur nom, intentent des jugements auprès des tribunaux afin de rétablir leur identité véritable.

Si l'on parcourt les registres de l'Etat Civil de l'Algérie ou de la Tunisie, on pourrait distinguer diverses catégories de noms, qui tout en étant simples, courts, quelquefois présentant des altérations consonantiques dues à une mauvaise transcription, gardent cependant un cachet authentique qui s'exprime dans la valeur sémantique. Ceci relève également de la précision des timbres vocaliques dans les notations phonétiques en arabe.

SMAIL pour ISMAIL
BELKACEM pour ABOULQASSEM ...

(64) Le décret du 29 juin 1886 était réservé aux étrangers résidant en Tunisie.

En ce qui concerne les auteurs arabes ayant écrit en Français, il serait souhaitable d'envisager le rétablissement de l'orthographe des noms arabes transcrits en Français, conformément à un système de translittération afin de leur redonner leur véritable signification.

On peut distinguer des noms de famille commençant par BEN, très souvent rattaché à ce qui était à l'origine un nasab, élément second d'identification par rapport à l'ism.

BEN MUSTAFA
BEN SAHLA, Mohammad
BEN BADIS, Abd al hamid
BEN OSMAN, Tewfiq
BENNABI, Malek
BENOUA'R, Mohammad Salah
BENATIA , Farouk
BENSOUNA , Nadia

Ben, désignant la filiation est l'équivalent de IBN (fils de) : IBN HADÛGA ou BEN MADUGA désigne une seule et même famille.

Par contre, le préfixe BOU, très souvent est rattaché à un élément qui, d'après le sens des noms choisis comme exemples, semble désigner ce qui représentait à l'origine un "lakab" (sobriquet).

BOUCHAMA , Mohammad
BOUCHELOUKH , Abd al aziz
BOUKHARI , Ahmed Lotfi
BOULAHIA , Ismaïl
BOUDJEDRA , Rachid

Il semble que le "A" de Abou (kunya) ait été éliminé.

Certains noms de famille très répandus actuellement se terminent par "i". Ils sont vraisemblablement issus d'une ancienne "nisba" car, quelquefois, la particule "al" qui introduit la nisba(nom ancien)

existe encore, ou est sous-entendue.

- . al FASSI , Allal
- . al DJAZAIRI
- . al FADEL , Mohammad
- . al SHABI , Aboulqassem
- . MOSTEGHANEMI , Ahlam
- . BACHTARZI , Mûhyadden
- . MES.'ADI , Mahmoud ...

Généralement, le lakab, la nisba qui distinguaient respectivement telle ou telle famille auparavant, est adoptée actuellement comme nom de famille. La valeur sémantique de celui-ci permet de déceler l'origine ou un trait caractéristique de la famille qui le porte.

En résumé, on peut dire que le nom arabe en Afrique du Nord est constitué de deux éléments principaux : nom de famille suivi ou précédé d'un ou de deux prénoms "simples ou composés" selon le choix.

Ce sont là quelques constatations générales à propos du nom arabe tel qu'il se présente actuellement. Nous ne prétendons aucunement faire une étude approfondie de l'onomastique arabe, car cela demanderait un examen beaucoup plus rigoureux et un échantillon d'exemples plus variés.

De nos jours, la notion de besoin d'identification va inciter les familles n'ayant pas encore un nom patronyme d'en choisir un. Ainsi, va-t-il se généraliser et prendre une forme fixe de par tous les Etats Arabes, ce qui va faciliter la formulation de "règles" relatives à son traitement, notamment dans les bibliothèques.

...

C H A P I T R E I V

LES DIFFERENTS CHOIX de la VEDETTE AUTEUR ARABE

En matière de bibliothéconomie la variété de formes que peut revêtir le nom arabe, en dépit d'une certaine simplification - (essentiellement, les auteurs contemporains dont le nom a conservé les particularités du nom ancien) - rend l'élaboration d'un catalogue extrêmement difficile.

En effet, l'objectif principal du bibliothécaire consiste à faciliter le repérage d'un ouvrage donné, dans une collection. Or, identifier l'élément essentiel et susceptible d'être repéré par l'utilisateur, est considéré comme une opération assez délicate à effectuer en raison de l'insuffisance des moyens techniques mis à la disposition du bibliothécaire.

Toutefois, l'absence d'un "code de catalogage" concernant le choix de la vedette auteur, communément adopté par toutes les bibliothèques arabes, constitue la raison essentielle de la difficulté. C'est ce qui explique la diversité des règles adoptées par les différentes bibliothèques arabes. Les usages varient, non seulement d'un pays à l'autre, mais d'une bibliothèque à une autre comme nous le verrons au cours du développement de ce chapitre.

1. Entrée au dernier élément du nom

La Vedette auteur sera prise au nom de famille de l'auteur lorsque celui-ci pourra être établi avec certitude. Le nom de famille étant généralement en dernière position, la règle issue de l'usage occidental est la suivante :

Le dernier élément du nom est choisi comme vedette. Les éléments rejetés sont, soit mis entre parenthèses, soit très souvent séparés de l'élément-classement par une virgule.

...

Cette règle est appliquée par la Bibliothèque Nationale d'Alger (66) ainsi que la Bibliothèque Universitaire de MARYUNAS de BENGHAZI (Lybie).

Toutefois, certains cas de noms échappent à ce principe, comme nous le verrons par la suite, utilisé très souvent dans des bibliothèques occidentales possédant un fonds arabe dont le volume quantitatif est limité. C'est le cas de la Bibliothèque inter-universitaire du Quai Claude Bernard à LYON.

L'examen de certaines fiches du catalogue "auteurs" où le dernier élément du nom est pris comme entrée, nous a permis de faire des déductions intéressantes.

La règle énoncée s'adapte valablement lorsque le nom arabe moderne se décompose en deux parties : le nom de famille précédé du prénom. Les noms se présentant sous cette forme sont calqués sur la structure du nom occidental.

Habib BOURGUIBA
Yacine KATEB
Mahfoud KADDACHE
Mohammed ARKOUN
Saïd BOUSTANY
Nabile FARES

Le prénom peut être simple ou composé comme ABD al HAMID BENACHENHOU. Lorsque la graphie met en évidence le nom de famille, les risques de confusion et d'erreur sont éliminés. Malheureusement, les caractères arabes sont uniformes. Il n'y a pas de distinction graphique, mais généralement le nom de famille vient en dernière position : "SHAÏKA MOHAMMAD ABDOU".

Des erreurs peuvent également provenir de la transcription en français principalement en ce qui concerne les auteurs arabes modernes ayant publié des travaux en d'autres langues, ou dont les oeuvres ont été traduites. Il peut en résulter une variété de formes qui, souvent, induit en erreur, le bibliothécaire ignorant la structure authentique du nom qu'il traite et par voie de conséquence les usagers.

Dans les ouvrages qu'il a publié en arabe, IBN HADŪGA est cité sous cette forme, tandis que dans les traductions françaises IBN HADUGA se transforme en BENHADOUGA (67). AINSI, deux formes traduisent un seul et unique auteur. Bien sûr, un simple renvoi pourra éventuellement orienter l'usager, mais il serait souhaitable de rétablir la structure véritable du nom.

La seconde opération consistera à déterminer avec certitude le nom de famille, s'il existe, car très souvent, pour les noms égyptiens, celui-ci est absent.

Des difficultés d'un autre ordre se rencontrent quelquefois lorsque l'on traite un ouvrage en arabe. L'auteur peut supprimer tel ou tel élément de son nom afin de le simplifier. Parfois, d'une oeuvre à l'autre, ce n'est pas toujours la même partie du nom qui est effacée, ceci pour un écrivain ayant produit plusieurs écrits. L'éditeur, pour des raisons de commodité, peut être à l'origine de certaines petites modifications du nom ; l'introduction, si elle existe peut aider à la restitution de l'identité complète de l'auteur.

Nous avons relevé un cas illustrant les risques d'erreur qui peuvent résulter de l'application arbitraire de la règle énoncée.

Le nom de TAYEB al SALAH (68) romancier arabe, dont l'oeuvre "le Migrateur" a été traduite en français, apparaît sur de l'ouvrage sous cette forme : TAYEB Salah :

TAYEB reproduit en lettres capitales semble désigner le nom suivi de "Salah", le prénom écrit en lettres minuscules.

En fait, l'auteur, si on considère son nom tel qu'il se présente dans ses oeuvres arabes, ne possède pas véritablement un nom patronymique : TAYEB (prénom) suivi d'un nasab qui est le prénom du père (Al Salah). Il est plus valable de prendre en vedette le nom complet.

Ainsi, on assiste à une quasi-modification du nom-résultat.

(67) La Library of Congress établit des renvois de l'orthographe répétée à l'orthographe retenue : ABOU BAKR al MUN'IM See ABU BAKA al Mun im Abd al Qüddüs, Ihsam See Abd al Qaddüs Ihsan

(68) voir annexe A : exemple n° 151

De l'application de la règle énoncée, le dernier élément est choisi comme vedette d'où TAYEB SALAH devient SALAH TAYEB.

Par conséquent, l'usager ne trouvera jamais cet ouvrage à sa véritable place. Il ira directement à TAYAB plutôt qu'à SALAH.

D'après certaines constatations, il semble également que la position du prénom influe sur l'usage préétabli par la bibliothèque. Comme dans la présentation du nom français, certains prénoms précèdent le nom de famille : Albert DAUZAT. Cependant, dans de nombreux ouvrages, essentiellement ceux d'écrivains maghrébins ayant écrit en français, le nom est reproduit tel qu'il a été enregistré dans le registre de l'état civil : nom de famille, prénom -

A titre d'exemple citons le cas de KATEB Yacine, au lieu de Yacine KATEB.

Par conséquent, il est nécessaire d'appliquer la règle avec discernement.

Il arrive que le nom soit composé de deux prénoms, et aucune indication d'ordre graphique ou biographique ne nous permet de distinguer le nom de famille du prénom :

Citons : SAMIR AMIN
DAYÈ SHAWQUI
YOUSSEF MOURAD

Devant ces cas douteux, les risques d'erreurs sont inévitables. Cependant, il reste la possibilité d'effectuer des recherches biographiques, ce qui n'est pas toujours facile car les usages divergent d'un ouvrage de référence à un autre.

La règle énoncée appliquée aux noms simplifiés, soulève déjà de

nombreuses difficultés, mais celles-ci deviennent encore plus grandes lorsqu'il s'agit d'auteurs contemporains ayant un nom dont la forme se rapproche de celle du nom ancien.

A travers quelques exemples de noms d'auteurs arabes du Moyen-Orient, essayons de démontrer que le dernier élément constitue rarement le nom de famille ; il peut se présenter sous forme d'un "nasab", d'une "nisba" ou essentiellement d'un "lakab".

Est-il admis de prendre le dernier élément comme vedette ? Citons :

. Zaki al MUHASSINI :	:	Al MUHASSINI, Zaki
. Mūhammad al HADBI	:	Al HADRI , Mūhammad
. Tewfiq al HAKIM	:	Al HAKIM , T.
. Mūhammad Salah al QUEWSI	:	Al QUEWSI , M. S.
. Abd al Rahmane al KAWAKIBI	:	Al KAWAKIBI , A.

La règle s'applique valablement, mais à condition que l'auteur soit connu (69) sous son lakab, ou sous sa nisba, ce qui n'est pas toujours vrai comme nous le verrons plus loin. Il faudrait penser à faire des renvois du nom complet rejeté à l'élément retenu. L'utilisateur aurait ainsi toutes les chances de découvrir l'auteur qu'il recherche.

Souvent, la particule "al" qui lie le prénom à la "nisba" est rejetée après le prénom, à l'intérieur de la parenthèse (70). Ce rejet ne semble pas justifié si l'on considère le nom tel qu'il se pratique dans l'usage : "al" est indissociable de la nisba. Il serait préférable qu'elle soit maintenue et précède la "nisba", si celle-ci est choisie comme "vedette", de l'écrire en lettres minuscules, et de ne pas la prendre en considération dans le classement.

Autres cas : ^v GABRAN KHALIL GABRAN (71) prénom suivi immédiatement du prénom du père et de celui du grand-père (nasab). Si on applique la règle pré-citée, on obtient :

(69) voir § : entrée à l'élément connu

(70) Annexe A : exemples N° 130 et 180

(71) Annexe A : exemple n° 43

√
GABRAN (Ggbrân Khalil)

L'ordre logique des éléments est perturbé ; par conséquent le véritable nom se trouve déformé, ce qui revient à dire que la règle est non applicable aux noms ayant cette forme.

Etant donné l'absence d'un nom de famille, il serait souhaitable de maintenir le nom tel qu'il se présente :

√ GABRAN KHALIL √ GAB RAN

Le troisième élément du nom peut illustrer un "lakab" désignant une fonction sociale. Le nom est réduit par la suppression du prénom du grand-père. Généralement, les noms modernes ne dépassent pas trois éléments ; toutefois, certains ayant une forme complexe continuent d'exister.

FOUAD al Bahi al Sayad : ism - nisba - lakab

Mohammad Kamil al Nahas : ism - nasab - lakab

Ahmed Hassan al Zayat : ism - nasab - lakab

Ces auteurs sont le plus fréquemment désignés :

soit sous leur nom complet,

soit sous la nisba ou le lakab ; l'appellation varie en fonction des usages de chaque pays.

Or, le problème consiste à déterminer l'élément sous lequel l'intéressé est le plus souvent désigné dans les textes, les bibliographies...

Autres cas de noms d'auteurs contemporains ayant une forme complexe :

. al SHAIKH	Nasif	ben	ABDALLAH	al yAZIDI
titre honorifique	ism		nasab	nisba
1	2		3	4

Al SHAIKH est un titre honorifique ; quelquefois, il est mentionné sur la page de titre, mais n'est pas restitué dans la vedette.

Il devrait, logiquement, précéder le prénom. Aucune règle ne précise son rejet ou son maintien. Comme nous l'avons vu pour le cas de IBN dans le nom ancien, si on le maintient, on ne peut le prendre en considération dans le classement.

al Yazigi , SHAIKH NASIF ben ABDALLAH.

La nisba al Yazigi est prise comme entrée, suivie de tous les autres éléments présentés dans leur ordre régulier : Tire, prénom, nasab - Un renvoi est nécessaire des éléments rejetés (le nom complet) à l'élément retenu.

Par conséquent pour = Mustafa Nu man HUSSAYN al Badri, nous aurons :

al Badri , Mustafa Nu man HUSSAYN

renvoi :

Mustafa NU¹ MAN HUSSAYN al Badri

Voir

al BADRI , Mustafa Nu man Hussayn

Notre objectif principal est de faciliter la recherche à l'utilisateur. Toutefois, les multiples renvois risquent d'alourdir le catalogue.

Finalement, lorsque la nisba constitue le dernier élément du nom, elle peut être choisie comme vedette dans la mesure où de nombreux auteurs sont très connus par la nisba. Si elle est suivie d'un lakab, un renvoi d'orientation devient indispensable.

Cependant, certains noms, en raison de leur forme, exigent une entrée au prénom, autre emploi très répandu dans les bibliothèques arabes.

2. Entrée au prénom

Certaines bibliothèques modernes du monde arabe, notamment en Egypte (72), choisissent le prénom (ism) comme vedette d'entrée au catalogue.

(72) MOHAMMAD al MANDI . - "Fah rasat asma al müalifen al 'a'rab "
(Le catalogage des auteurs arabes)

In 'ALAM al MAKTABAT (Le Monde des Bibliothèques).

Le nom de famille n'étant pas imposé par la législation, la majeure partie des familles égyptiennes n'en possèdent pas. Seul le prénom suivi du nasab (prénoms des père et grand-père) sert à identifier la personne. Ainsi, la règle énoncée semble se justifier par l'usage.

Certes, l'articulation logique et irréversible des éléments est maintenue du point de vue structurel, mais la règle adoptée ne répond pas aux objectifs fixés par le bibliothécaire, en l'occurrence, faciliter le repérage d'un ouvrage donné dans la collection.

En effet, les problèmes résultant de l'homonymie seront inévitables et difficiles à surmonter étant donné que la variété des prénoms attribués reste limitée - les statistiques établies par H. SHENITI en 1961, d'après la liste du dépôt légal de la Bibliothèque Nationale du Caire, montrent que les prénoms de Mohammed et Ahmed ont gardé jusqu'à présent un important pourcentage de fréquence (73). L'examen des répertoires bibliographiques ayant appliqué le classement alphabétique par prénom d'auteurs, doublé d'un classement chronologique, confirment l'inconvénient que nous avons avancé.

"al A LAM" (74) constitue un ouvrage de référence indispensable, mais insuffisant pour identifier les auteurs modernes ayant un même prénom, et éventuellement un même nasab, ce qui arrive souvent.

Par conséquent, tôt ou tard, le bibliothécaire serait amené à adapter sa méthode de classement aux besoins de la bibliothèque, comme le nom de famille au Moyen-Orient va finir par s'imposer en raison des exigences de la vie moderne et de l'évolution des valeurs sociales.

Ajoutons à cela l'enrichissement des collections : la production livresque arabe devient considérable ainsi que les acquisitions, aussi bien en langue arabe qu'en langues étrangères. A ce niveau, des "règles communes à toutes les bibliothèques arabes permettraient d'unifier les différentes collections au catalogue au lieu de les séparer par langue ; ce qui atténuerait les erreurs de choix en ce qui concerne la vedette.

(73) SHENITI (Mahmoud) Treatment of arabic names : 1st International Conference on cataloguing principales, Paris 1961

(74) "al A LAM" / Khāineddine al Zarkali - dictionnaire biographique où les auteurs sont classés dans l'ordre alphabétique des prénoms.

Essayons de démonter, à partir de quelques exemples, qu'en dépit de tous les inconvénients, la règle semble se justifier pour tous les noms formés d'un ism et d'un nasab

- . KHALED MOHAMMAD KHALED
- . GABR AN KHALIL GABR AN
- . ABD AL MUN IM MAHMOUD ABD AL MUN IM
- . AHMED SHAWQUI
- . SAMIR AMIN
- . ZAHIDA IBRAHIM
- . ABD al RAHMAN HAMID TH AMER
- . YOUSSEF MOURAD
- . MOHAMMAD FEWZI

Lorsqu'il y a juxtaposition de deux prénoms comme (Youssef Mourad , Samir Amin), quelquefois la deuxième partie du nom n'est pas un nasab mais un nom de famille. Il nous est difficile de l'affirmer avec certitude pour certains cas peu évident. AMIN est bien le nom de famille de Samir, tandis que pour DAYF SHAWQUI, des doutes subsistent, en ce qui nous concerne, car nous ignorons si SHAWQUI est un nasab ou un nom de famille.

Prenons des noms modernes ayant une nisba ou un lakab et entrant en catalogue par le prénom, selon l'usage adopté. Nous avons choisi des noms d'auteurs ayant un prénom identique pour montrer que la "nisba" et le "lakab" sont plus importants que le prénom lorsqu'ils existent et servent à désigner fréquemment les auteurs concernés :

- . abd al Mun'im Hibat allah al MAGHRIBI al ISFAHANI

(le nom possède 2 nisbas d'où le renvoi de al Maghribi et de al Isfahani au prénom)

- . abd al Mun'im al BADRAWI
- . abd al Mun'im al BADRAWI
- . abd al Mun'im al GHULAMI
- . abd al Mun'im al Said al BADAWI
- . abd al Mun'im al SUARQAWI

...

Tous les éléments écrits en lettres majuscules représentent des nisbas par lesquels les auteurs sont respectivement désignés dans les textes et les ouvrages de références bibliographiques. C'est ce que nous appellerons "élément connu" ou "élément distinctif" équivalent à la "SHUHRA" du nom arabe antérieur à 1800. Ce sera l'objet du prochain paragraphe.

L'Ism, comme nous le verrons, peut constituer la "SHUHRA" de l'auteur et de ce fait être choisi comme vedette. Ainsi, bien que la règle, consistant à prendre comme élément de classement le prénom, présente de nombreux inconvénients, on ne peut s'envisager de l'éliminer car elle s'applique convenablement à certains noms modernes encore très répandus au Moyen-Orient.

3. Entrée à la partie "connue du nom"

La méthode consistant à mettre en vedette la "partie connue" du nom est admise pour les auteurs ayant un nom qui présente des ressemblances avec le nom ancien : les auteurs modernes n'ayant pas de nom de famille peuvent être très fréquemment désignés dans les textes, les biographies, les bibliographies par tel ou tel élément qui constitue leur nom. Celui-ci varie d'un personnage à l'autre et peut être présenté par :

a) Un ism : prénom

Exemple : ABBAS MAHMOUD al AKKAD

Cet auteur égyptien est souvent désigné par "ABBAS" ou "al AKKAD", d'où la nécessité d'établir le renvoi de al. AKKAD à ABBAS si c'est le prénom qui est choisi comme "élément connu".

al SABBAAH

TAHA HUSSEIN

TEWFIQ al HAKIM ou al HAKIM , TEWFIQ

...

Si le prénom identifie facilement l'auteur, il est pris systématiquement comme entrée, sinon il devient secondaire, contrairement à l'usage précédemment développé. La Bibliothèque de la Faculté de langue arabe de RYAD a adopté la règle qui consiste à choisir l'ism comme entrée. Aussi, lorsque la partie connue du nom est prise comme vedette (au lieu de l'ism) celle-ci est séparée des autres éléments qui composent le nom par deux points.

Ainsi, la ponctuation signale que la règle employée n'est pas en règle habituelle.

Certes, une bibliothèque se fixe toujours "une règle d'usage" mais les contraintes structurelles du nom l'obligent de passer outre.

b) le pseudonyme peut être considéré comme "élément distinctif"

BENT al CHATI AICHA ABD al RAHMAN

Son nom véritable est AICHA ABD al RAHMAN, mais elle est souvent désignée par BENT al Chati, un pseudonyme.

c) De nombreux auteurs modernes sont connus par leur seule nisba ou le "lakab

d) La kunya, très rarement présente dans le nom moderne, lorsqu'elle existe, peut, exceptionnellement, distinguer un auteur. Le nom de la grande chanteuse orientale est très connue sous la forme de UMU KALTHUM.

e) La nasab

Il semble que le principe consistant à choisir la "partie connue" du nom de l'auteur, comme entrée, élément nécessaire et suffisant pour l'identifier, n'est pas admis pour les noms formés d'un nasab(74). Il serait souhaitable de prendre comme vedette "le nom complet".

Exemple : AHMED SHAWQUI
TAHA HUSSEIN
IHSAN ABD al QŪDOUS
TEWFIQ al HAKIM
DAFF SUANQUI

(74) voir § : entrée au prénom

h) Remarquons que, souvent, la "nisba" et le "lakab" remplissent la fonction de nom patronymique. Celui-ci est considéré comme "élément connu" par les bibliothèques arabes ayant adopté la règle énoncée. Ainsi, pour cette catégorie de noms le problème se pose au niveau de l'identification de "la partie distinctive" du nom. Comment déterminer l'élément du nom à l'exclusion de tous les autres, susceptibles d'identifier, avec certitude, l'auteur, ayant prévalu ou prévalant au cours de l'existence de l'intéressé. Apparemment, il est facile de chercher dans les biographies les ouvrages de référence, les textes, afin d'identifier la forme sous laquelle l'auteur est cité. Cette méthode semble convenir aux noms anciens; mais en ce qui concerne les noms d'auteurs contemporains, les moyens mis à la disposition du bibliothécaire sont insuffisants. Ils se réduisent aux bibliographies officielles publiées par quelques pays arabes. Cependant, ces outils de référence, en raison des divergences au niveau de l'usage, ne sauraient remplacer les listes d'autorité ou un catalogue collectif,

Cette partie "connue" du nom peut être celle, la plus familière au lecteur ; ce qui présente un aspect avantageux du principe établi.

Afin d'aider les bibliothécaires dans leur tâche d'identification, et à des fins de concordance bibliographiques, certains responsables de bibliothèques mettent au moins des listes d'autorité (75).

La diffusion de telles listes, dans toutes les bibliothèques arabes, serait une première étape vers l'uniformisation des catalogues.

Enfin, citons une liste d'auteurs contemporains ayant un nom de famille considéré comme un "élément connu" :

- . KHATIBI, Abd al Qadir
- . BOUROUIBA , Rachid,
- . ZAYDAN , Gürgi
- . BOUSTANY , Saïd,
- . BOURGUIBA , Habib
- . BEN BARKA , al Mehdi
- . HADDAD, Malek
- . BOURBOUNE , Mourad

(75) SHENITI : liste d'autorité des noms anciens - La liste d'autorité des noms modernes est en cours. Il nous a été impossible d'en prendre connaissance. ...

4. Les règles anglo-américaines (76)

La "Library of Congress" auparavant appliquait au nom arabe, la règle qui consistait à choisir le prénom comme "entrée" au catalogue. Celle-ci, comme nous l'avons déjà vu, est adoptée actuellement par certaines bibliothèques arabes, notamment en Egypte et en Arabie Séoudite, tout comme, également, par la "British Muséum". Cette méthode est celle recommandée par l'Américan Library Association dans son code de 1949.

La "Library of Congress", contrairement aux autres bibliothèques arabes considèrent comme "modernes" tous les auteurs nés après 1900. Il semble qu'il est très difficile de dire 1900 plutôt que 1800, car la date en elle-même ne présente aucune importance dans la mesure où nous avons constaté d'une manière générale que le nom moderne arabe, tout en ayant subi des changements, conserve certaines particularités des formes anciennes. Ainsi, toute distinction temporelle devient un peu arbitraire.

Il faudrait considérer essentiellement la structure du nom ; c'est ce qui explique, qu'à présent la "Library of Congress" ne fait plus de distinction entre nom ancien et nom moderne.

En effet, après une longue expérience acquise par la pratique, et avec l'enrichissement des collections en arabe, les responsables de la "Library of Congress" décidèrent de réviser les règles pré-établies qui convenaient surtout au nom ancien.

Il semble que le prénom des auteurs anciens soit facilement repérable dans les répertoires bibliographiques, mais la tendance actuelle allant vers la généralisation du nom de famille, il devient très difficile d'identifier un auteur moderne uniquement par son prénom. A un moment donné, le bibliothécaire n'arrivera plus à maîtriser le classement de son catalogue "auteurs". De surcroît, l'utilisateur ignore le prénom de l'auteur.

(76) ABD al ^vGABAB ABD al RAHMAN. Fahrasal al kütüb al 'arabiya fi maktabat al Kongris al amerikiya : le catalogage des livres arabes à la "Library of Congress". In Magalât ralam al maktabat (le monde des bibliothèques).

"Dans les cas douteux, c'est le dernier élément du nom qui est mis en vedette (80) . En effet, il n'est pas facile de déterminer un "élément connu", mais il semble qu'à ce niveau la règle reste dans le vague.

Toutefois, par le système des renvois toutes les possibilités de recherche sont attribuées à l'utilisateur :

"Faire les renvois qui s'imposent de tous les éléments non retenus du nom, comme mot de classement , lorsqu'il y a lieu de croire que le lecteur pourrait rechercher cette personne sous l'un ou l'autre de ces éléments de son nom " (81)

D'ailleurs, dans le "National Union Catalog " (82) on remarque la multiplicité des renvois ;

D'après l'examen de certains exemples, il semble que des confusions persistent. Peut-on considérer un nom comme " Abdul aziz" comme cas douteux ? Il s'agit d'un "prénom composé" qui a été traité ainsi selon la règle établie par la "Library of Congress" :

Abdal aziz	autre cas	Abdul aziz , Mohammad
See		See
Aziz abdul		Aziz, Mohammad abdul

Qu'il s'agisse d'un prénom composé ou d'un nom d'auteur incomplet le préfixe "ABD" est indissociable de "al aziz". Il semble que la variation orthographique a induit le catalogueur en erreur : "abdul" au lieu de "abd al". Ainsi, prendre le dernier élément, même dans les cas douteux, ne résoud pas le problème.

Enfin, l'article "al" même s'il se trouve en tête de la vedette est écrit en minuscule (83)

(80) (81))
)
(82))
)
)
(83))

voir réf. bibliogr page 45

- (80) (81) Règles de catalogage anglo-américaines ... /
édit. en collaboration avec l'ALA, la Library of Congress
et la Canadian Librayry Association, sous la direction de
Paule Rolland Thomas , avec la collaboration de P. DESLAURIERS . -
Montréal : ASTED, 1975 (voir : règles relatives à la présen-
tation des noms, conformément à certains usage nationaux : noms
en caractères arabes p. 97 - 98
- (82) National Union Catalog : author pists : 1942 - 1962 /
Library of Congress p.
- (83) Ne pas confondre "al" précédant une nisba avec
"al" d'un prénom composé.

"Si l'élément de classement n'est pas l'ism (prénom) ou le patronyme dérivé du nom du père, habituellement employé avec IBN (MUHAMMAD IBN ISMAIL al BUKHARI) placé après le prénom, on les inclut dans la vadette, sauf s'ils ne sont pas couramment employés avec le nom sous lequel la personne est connue"(84)

Les noms modernes s'écrivant avec IBN sont peu nombreux :

- . ABD RAHMAN IBN ZIDAN
- . ABD al QÂDIR IBN MUHYI al al DIN , amir ...

"Les épithètes descriptifs, les titres de dignité qui sont considérés comme faisant partie du nom sont inclus, s'ils peuvent servir à identifier la personne, par contre, on supprime, en principe, tous les éléments du nom, en particulier les patronymes dérivés des noms des ascendant du père ". (85)

Ce corollaire s'applique surtout aux noms anciens, souvent très longs. Il se dégage une volonté d'adapter le nom arabe, surtout ancien aux "normes".

. Ordre de présentation des éléments

Dans le cadre du traitement du nom arabe, l'ordre des éléments tient une grande place; ainsi une règle est prévue à cet égard :

"Lorsqu'on a déterminé les éléments devant constituer la vedette, on place à la tête de celle-ci l'élément ou les éléments sous lequel la personne est la plus connue. Les autres éléments sont transcrits dans la vedette dans l'ordre suivant : Kuniyah, ism, nasab, nisba, lakab (86) . Si la vedette se trouve déjà dans cet ordre, le nom est conforme à la structure régulière, et n'exige aucune ponctuation. Si elle ne se trouve pas dans cet ordre, une virgule est insérée immédiatement après l'élément de classement" (87)

Quelques exemples de noms d'auteurs contemporains tels qu'il sont

(84) (85) (86) Règles de catalogage anglo-américain p. 98 op. cit. p.45

(87) op. cit. p. 45

signalés dans le "National Union Catalog".

- . al MAHDI, Mühammad,
- . AMIN , Mühammad
- . SABER 'I , Mähammad Ali
- . SHAWQUI , Abd al Mun im ...

Les règles de catalogage anglo-américaines semblent les plus élaborées, car la vedette est choisie en fonction de la forme du nom. Elles sont plus au moins strictement suivies par certains bibliothécaires arabes. Cependant, au niveau de l'identification de "l'élément connu" elles restent floues ,

C O N C L U S I O N

En résumé, on pourrait distinguer, du point de vue historique, trois grandes phases dans l'évolution du nom musulman :

1. Bien avant l'Islam le nom revêtait une forme simple,
2. Puis, l'islamisation de la vie arabe se manifeste dans les phénomènes onomastiques en donnant au nom une structure complexe.
3. Enfin, depuis le XIX ème siècle, et essentiellement depuis le XX ème siècle on constate un effort d'arabisation des noms : retour aux formes simples exigées par le modernisme actuel.

La distinction temporelle entre "noms anciens" et "noms modernes" ne semble pas nécessaire. Les critères de choix de la vedette auteur sont définis, d'après le nombre, la valeur, et la disposition des éléments qui composent l'appellation.

En ce qui concerne les noms d'auteurs anciens, on a pu dégager un principe d'ensemble - admis également par les auteurs modernes ayant un nom complexe - Ce n'est, certes, pas une règle absolue.

Ainsi, l'élément le plus connu de l'auteur peut être représenté dans les textes et essentiellement dans les listes de bibliographies, très souvent par chacun des éléments énumérés ci-dessous dans un ordre croissant : (88)

. Nisba	57 %	des noms cités ont la nisba comme vedette
. Nasab	22 %	" " " " " "
. Lakab	12,5 %	" " " " " "
. Kunya	5,5 %	" " " " " "
. ism	2,5 %	" " " " " "

...

(88) Annexe B . d'après la liste d'autorité des noms anciens

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'auteurs contemporains, on ne peut pas parler exactement d' "élément connu". Celui-ci ne conserve pas la même valeur que celle attribuée à la SHÜHRA des auteurs anciens.

C'est au stade de l'identification de cette partie du nom que se posent les problèmes. Même les règles anglo-américaines, à ce niveau, restent dans le vague.

Lorsque le nom de famille existe, tout obstacle est exclu. Aussi, lors d'un congrès (89) qui réunissait les bibliothécaires arabes, en 1956, une convention qui consistait à prendre comme entrée l'élément connu, à défaut l'ism, a été établie en attendant que le nom de famille soit officiellement adopté pour toutes les familles.

Certes, l'existence du nom de famille permettrait de surmonter bien des difficultés, mais considérer le problème sous cet angle serait le fausser entièrement.

Le fichier a entrées multiples (à l'intitulé de la nisba, du lakab ...) faciliterait les recherches de l'utilisateur ; Cependant, à partir d'un certain seuil quantitatif, les erreurs seraient inévitables. Le nombre de fiches de renvoi dépassant largement le nombre d'auteurs recensés. Par conséquent, le maniement de tels fichiers serait de plus en plus complexe au fur et à mesure de l'accroissement des collections. Il faudrait envisager également une place pour entreposer les fichiers. Il serait plus efficace, semble-t-il, de mettre à la disposition de l'utilisateur, un "fichier d'orientation" contenant toutes les fiches de renvoi nécessaires à l'identification d'un auteur. Les "éléments vedettes" choisis seraient classés dans un ordre alphabétique, doublé d'un classement chronologique éventuellement. Ainsi, le lecteur commencerait par repérer la vedette auteur avant d'effectuer les recherches concernant l'auteur qui l'intéresse. Ce qui l'aiderait dans ses recherches.

Ce fichier constituerait également un précieux outil de travail pour le bibliothécaire. Celui-ci, afin d'appliquer avec discernement "les règles" de catalogage, devrait posséder des notions d'onomastique

arabe. Ceci concerne surtout le bibliothécaire étranger ayant à traiter des ouvrages arabes, selon les mêmes règles appliquées aux auteurs occidentaux.

De toute manière, des mesures immédiates devraient être prises en vue de la codification des "règles de catalogage", et encore une fois nous affirmons - qu'il est indispensable de doter les bibliothèques des pays arabes d'un code de catalogage -. C'est là une nécessité sociale car la parole imprimée acquiert de plus en plus d'importance pratique dans la vie des populations ...; l'adoption d'un code normalisé applicable aux ouvrages arabes faciliterait à la fois l'accès à l'information et permettrait une organisation bibliographique au niveau régional et national. Dans le cadre de chaque bibliothèque elle permettrait d'unifier les différentes collections. Ainsi, les bibliothécaires du Monde Arabe formerait un corps homogène de professionnels capables de collaborer en unissant leurs efforts dans une action constante."

(89) cf Annot ations et commentaires de la liste d'autorité de la bibliothèque municipale de Amman par A. Mustapha (annexe b). Voir page 49

S(90) SHENITI (M.) - le catalogage et la classification des livres arabes : quelques problèmes de base

In Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques Vol. XIV. mai juin 1960 ; 3 , p.109.

CONTRIBUTION de l'INFORMATIQUE à la GESTION
des DONNEES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES

La Section arabe de l'"Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (I.R.H.T.)" a pour objet d'établir un répertoire prosographique, fondé sur les relevés bibliographiques qui constituent l'essentiel des sources de la littérature arabe".

Or, ils se sont heurtés aux problèmes qui se posent au niveau du choix de l'élément du nom, à l'exclusion de tous les autres, susceptible d'identifier un auteur ancien. La masse d'information contenue dans les sources biographiques, était jugée très précieuse, mais son utilisation se révélait délicate, étant donné la "diversité et la multiplicité" des noms portés par un même individu" (nom complexe).

Il apparut que seul l'ordinateur était en mesure de gérer toutes les données bio-bibliographiques relevées, à partir de l'exploitation de textes anciens. Ainsi, l'entreprise "Onomasticum - Arabicum" naquit en 1964. Son point de départ fut précisément un ensemble de fichiers d'environ 300 000 fiches (91). Les données onomastico - bibliographiques contenues dans ces fiches, afin d'être efficaces et utilisées, serait de les confier à la mémoire d'un ordinateur.

Ainsi, un "nouveau genre de fichier fut réalisé, auquel on peut avoir accès rapidement, automatiquement, et à distance en y opérant à l'avance sur programme les seules sélections et rapprochements nécessaires et pertinents à un moment donné, sur une question donnée". A présent, de nombreux programmes, opérationnels, sont mis au point.

(91) Fichier de CH. Pellat : 40 000 fiches

Fichier de l'"Institut des Textes": dépouillements effectués
à l'initiative de G. Vadja depuis 1955 : 30 000 fiches -

Le fond de l'Onomasticum - Arabica : 250 000 fiches - partie d'un
projet réalisé à ROME par léone Caetani, et Giuseppe Gabrielli -

Une reproduction de ce fichier est entreposé à l'I R H T à PARIS

Les solutions tentées jusqu'à présent demeurent insuffisantes, à savoir, les "listes d'autorité" dont l'élaboration s'échelonne sur des années. Leur diffusion est très restreinte.

Par conséquent, théoriquement, l'informatique offre les seules possibilités de résoudre les problèmes soulevés, en raison, de la complexité du nom, et de la dispersion des données bio-bibliographiques.

Cependant, cette solution serait à envisager pour l'avenir, car elle suppose, que les bibliothèques concernées soient en mesure de posséder les moyens techniques perfectionnés, un personnel sensibilisé aux problèmes posés afin de remplir au mieux la tâche qui lui est assignée.

Enfin, il s'agit de remettre en question la conception de la "bibliothèque" dans les pays arabes. Ce serait un aspect du sujet qui demanderait de longs développements.

Pour le moment, il serait souhaitable que les bibliothécaires prennent connaissance des "produits documentaires" issus de l'ordinateur afin de les aider à surmonter certaines difficultés. Toutefois, étant donné que les recherches portent sur un "corpus" (92) bien défini, ces outils sont destinés à des bibliothèques spécialisées, celles qui conservent les "textes anciens". Elles pourraient ainsi collaborer avec les centres de recherche tels que l'L.R.H.T. De ce fait, chercheurs et bibliothécaires se joindraient à l'entreprise de l'Onomasticum - Arabicum, afin que soient exploitées toutes "les sources bio-bibliographiques" disponibles, susceptibles de faciliter les recherches dans le domaine de la prosographie, l'histoire de l'onomastique, et éventuellement nous informer sur l'histoire économique et sociale aux époques les plus reculées.

(92) Les résultats des travaux paraissent sous forme de "listing" re-prographié : à consulter :

1. le traitement par ordinateur des données biographiques de Sadarat al dahab : année - 1 à 200 ; lettre A / G. Humbert, L. Souami et G. Sublet
Paris : I R H T , 1973 -

2. TRAINI (Renato) . - Sources biographiques de Zaïdites (années 122 - 1200 h : lettres alif - ha - Paris : 1977

Série listing ; 2

Nous citerons les perspectives de recherches dégagées par l'ensemble de l'équipe de recherche à la suite d'une réunion de travail qui s'est déroulée à Paris du 13 au 15 novembre 1972.

Nous énumérerons celles qui nous semblent pouvoir rendre de précieux services au bibliothécaire : la constitution d'index (s) de catalogues et de dictionnaires :

- . Constitution d'un dictionnaire biographique des personnalités de l'Islam médiéval,
- . dictionnaire des noms de métiers,
- . Essai de constitution d'un catalogue des ouvrages perdus ou encore inconnus, mentionnés dans les sources biographiques,
- . poursuivre la réalisation de la bibliographie générale des ouvrages biographiques arabes (93) ...
- . index de personnages cités dans un ouvrage,
- . index où seraient regroupés les personnages ayant une même information (nisba),

(93) suite du fichier de Rome - op. cit. p. 51

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

al AKHRAS (Mahmoud)

Núzum al fahrassa al wasfia fi al watan al 'arabi ...

(le catalogue descriptif dans les pays arabes : problèmes et suggestions. -
Ryad : 1974 .

Communication prés. au "colloque sur la bibliographie arabe" Ryad. 1974

CHAPLIN (A.N.)

Names of persons : national usages for entry in catalogues . -
3th ed. . - Londres : 1977 .

INSTITUT de RECHERCHE et d'HISTOIRE des TEXTES . Paris
Nouveau documents sur la mise en ordinateur des données biographiques . -
Paris : C. N. R. S. , 1973.

Bibliographies, colloques, travaux préparatoires . Série onomasticon -
arabicum ; 4 .

Règles de catalogage anglo américaines ... / red. en collab. avec
l'Association Library Américan , library of Congress" et "Canadian
Library Association " ; sous la dir. de Paule Rolland Thomas ;
avec la collab. de P. DESLAURIERS . - Montréal : ASTED , 1945 . -
p. 97 - 98

ARTICLES

' ABD AL GABAR ' ABD al RAHMAN

"fahrasat al kütüb al 'arabya fi maktabat al kongris al amerikiya " :

Le catalogage des livres arabes à la "library of congress"

In

"Magalat ralam al maktabat " (Le Monde des bibliothèques".

(référence incomplète)

BORRMANS (M.)

Prénoms arabes et changement social en TUNISIE

In

Revue IBLA 1968 ; 1 ; 121 ; p. 97 - 112

DECROUX (Paul)

L'Etat Civil au Maroc

In

HESPERIS . 1950 . T. XXXVII ; p. 237 - 288

EUSTACHE (Daniel)

Catalogue d'imprimés ou de manuscrits arabes : choix de la vedette
auteur.

In

Bulletin des Bibliothèques de France. janvier - janvier 1958 ;
3ème année,

GARCIN DE TASSY

Mémoire sur les noms propres et sur les titres musulmans

In

Journal Asiatique - mai - juin 1854 p. 422 - 510

KURSHID (Anis)

Is uniformity in cataloguing muslim names feasible or possible :
a pakistani point of view

In

Libri . 1977 . Vol. 27 ; ' ; p. 282 - 295 .

al MAHDI (Mohammed).

"Fah'rasat asma al müalifin al 'a'rab " : le catalogage des auteurs
arabes .

In

" ALAM al MAKTABAT " Le Monde des bibliothèques

PIANEL (Georges)

Sobriquets marocains

In

HESPERIS, tome XXXVII ; 1950 ; 3ème et 4ème trim. ; p. 442 - 459

SHENITI (Mahmoud)

Le catalogage et la classification des livres arabes : quelques problèmes
de base

In

Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques Vol. XIV . mai -
juin 1960 ; ; 3 ; p. 109-113.

SHENEITI (Mohmoud)

Treatment of arabic names : rapport pres. in "International Conférence
on Cataloguing principles . Paris 1961

ZAHIDA IBRAHIM

"al Fah'rassa al arabia : mashakil oua hülül " .

(Catalogage arabe : problèmes et propositions) : rapport prés.
au colloque sur la bibliographie Ryad 1973 ,

REPERTOIRES BIBLIOGRAPHIQUES

al ZARKALI (Khaïredding)

al ALAM 3ème éd. - Beyrouth : 1969

(dictionnaire biographique classé dans l'ordre alphabétique des prénoms).

Bibliographie officielle de l'Irak / Bibliothèque Nationale de Baghdad . - 1977 ; 7ème année ; 17 - 18

Bibliographie officielle de l'Algérie / Bibliothèque Nationale d'Alger . - 2ème semestre 1976 ; 27 .

Bibliographie nationale de Tunisie : publications non officielles : 1956 - 1968 / Bibliothèque Nationale de Tunis . - Tunis : Service documentaire , 1974 .

Dalil Kütüb al misria : guide du livre égyptien . Genève : 1972

HABI RHELIFA .

Kashf al Zünün , al kütüb oua al fünun . - Istanbul : 1941

Nash'at al ida a" : publications du dépôt légal / Bibliothèque Nationale Le Caire : - 1976 ; 1er trim.

National Union Catalog : author lists. 1942 - 1962 / Library of Congress



NOM DE LA LETTRE	TRANSCRIPTION (1)	DESCRIPTION DU SON CORRESPONDANT (2)
hamza	'	« attaque » de voyelle, comme dans : 'assez ! 'ici !
alif	ā	
bā'	b	
tā'	t	
lā'	l	th anglais de thing; c espagnol de Nación.
jīm	j	ج
hā'	h	h guttural, fortement aspiré.
hā'	h	ch allemand de Nacht; jota espagnole.
dāl	d	
dāl	ḍ	th anglais de weather.
rā'	r	r roulé.
zīn	z	
sīn	s	jamaïs z (comme dans lésion); toujours s (ex. : salon).
šīn	š	ch français de cheval.

(1) La transcription est utilisée chaque fois qu'on est amené à représenter un mot arabe en caractères latins.

(2) Il faut insister sur le fait qu'aucune description ne saurait amener l'élève à la prononciation correcte, seuls l'exercice et le contact avec le professeur permettent d'atteindre à ce résultat.

	NOM DE LA LETTRE	TRANSCRIPTION (1)	DESCRIPTION DU SON CORRESPONDANT (2)
ص	šād	š	s emphatique
ض	ḍād	ḍ	d emphatique
ط	tā'	t	t emphatique
ظ	zā'	z	z emphatique
ع	'ayn	'	contraction gutturale sonore.
غ	ḡayn	ḡ	approximativement : r fortement grasseyé.
ف	fā'	f	
ق	qāf	q	k prononcé de l'extrême fond de la gorge.
ك	kāf	k	
ل	lām	l	
م	mīm	m	
ن	nūn	n	
ه	hā'	h	h aspiré de l'allemand, de l'anglais.
و	wāw	w ū	1° consonne : w anglais (weather); français : oui ! 2° voyelle longue : anglais : cool; allemand : Schule.
ي	yā'	y ī	1° consonne : y français de yole. 2° voyelle longue : anglais : beef; allemand : Tier.

(1) La transcription est utilisée chaque fois qu'on est amené à représenter un mot arabe en caractères latins.

(2) Il faut insister sur le fait qu'aucune description ne saurait amener l'élève à la prononciation correcte, seuls l'exercice et le contact avec le professeur permettent d'atteindre à ce résultat.